

-----  
Arrondissement de Brive  
-----

Canton de l'Yssandonnais  
-----

**Mairie de SAINT-SOLVE**  
19130

**Procès-verbal du conseil municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2025 à 20h00**

Présents : FREYGEFOND Daniel, BORDERIE Olivier, BOURZAC Frédéric, LAPORTE Alain, LEFEBVRE Brigitte, PALLIER Olivier, PALLOT Serge.

Absents excusés : THIBAUT Raymonde, TREUIL Enzo.

Absents non excusés : MASSIAS Adélaïde, MESSIAEN Blanche.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Président de séance : FREYGEFOND Daniel

Secrétaire de séance : BOURZAC Frédéric

Pouvoirs : THIBAUT Raymonde à LEFEBVRE Brigitte

Date de convocation : 13/06/2025

La séance publique peut débuter.

M. le Maire demande l'approbation du procès-verbal des deux séances précédentes.

Procès-verbal du 26 mai 2025 :

Voix Pour	Abstentions	Voix Contre
8	0	0
Mesdames et Messieurs FREYGEFOND, BORDERIE, BOURZAC, LAPORTE, LEFEBVRE, PALLIER, PALLOT et THIBAUT		

Procès-verbal du 02 juin 2025 :

Voix Pour	Abstentions	Voix Contre
8	0	0
Mesdames et Messieurs FREYGEFOND, BORDERIE, BOURZAC, LAPORTE, LEFEBVRE, PALLIER, PALLOT et THIBAUT		

- Sollicitation amendes de police auprès du Département de la Corrèze

Ajourné

- Pays d'Art et d'Histoire : renouvellement de la convention avec le ministère de la Culture

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le label Pays d'art et d'histoire « qualifie des territoires qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la création et à la qualité architecturale et du cadre de vie ».

Le conseil municipal approuve le principe de renouvellement de la convention Pays d'Art et d'Histoire avec le ministère de la Culture pour une nouvelle période de 10 ans (2026-2036).

Voix Pour	Abstentions	Voix Contre
8	0	0

Mesdames et Messieurs FREYGEFOND, BORDERIE, BOURZAC, LAPORTE, LEFEBVRE, PALLIER, PALLOT et THIBAUT		
--	--	--

- Pays d'Art et d'Histoire : passage en syndicat intercommunal au 1<sup>er</sup> janvier 2026

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'à la suite d'une demande du ministère de la Culture et en concertation avec les services de la Préfecture de la Corrèze, il est nécessaire de faire évoluer la structure porteuse du Pays d'art et d'histoire vers un syndicat intercommunal.

Le conseil municipal demande à Monsieur le Préfet de la Corrèze la création du syndicat Pays d'Art et d'Histoire « Vézère Ardoise » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Voix Pour	Abstentions	Voix Contre
8		
Mesdames et Messieurs FREYGEFOND, BORDERIE, BOURZAC, LAPORTE, LEFEBVRE, PALLIER, PALLOT et THIBAUT	0	0

- Modification de l'annexe 2 de la convention de mise en place de services communs pour l'instruction des autorisations d'urbanisme afin d'intégrer la tarification des dossiers modificatifs – Application du Droit du Sol (ADS)

Le conseil municipal décide d'approuver la modification de l'annexe 2 de la convention passée entre l'Agglo de Brive et la commune, venant ajouter les dossiers modificatifs au tableau, avec un coût de 50% du dossier initial.

Voix Pour	Abstentions	Voix Contre
8		
Mesdames et Messieurs FREYGEFOND, BORDERIE, BOURZAC, LAPORTE, LEFEBVRE, PALLIER, PALLOT et THIBAUT	0	0

- Dissolution du Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires (SITS) Vignols Saint-Solve Lascaux

Le Maire rappelle que jusqu'à présent, le syndicat assure le service « transport scolaire » par délégation de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CABB).

Le conseil municipal décide de solliciter Monsieur le Préfet pour demander la dissolution du SITS.

Voix Pour	Abstentions	Voix Contre
8		
Mesdames et Messieurs FREYGEFOND, BORDERIE, BOURZAC, LAPORTE, LEFEBVRE, PALLIER, PALLOT et THIBAUT	0	0

- Vente parcelle section C n°755 Rue du Sabotier – Le Bourg

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une proposition d'achat pour la grange située rue du Sabotier dans le Bourg.

M. LAPORTE demande depuis quand la grange est-elle en vente.

Le Maire répond qu'elle l'est depuis 1 an.

M. LAPORTE précise que le prix de départ était de 40 000 euros. Pourquoi en arrive-t-on à 5 000 € ?

Le Maire précise que le bâtiment est vétuste, sinon en péril : la toiture n'est pas solide, un pan de mur est prêt à tomber. La réparer serait trop cher, la faire démolir aussi. Il n'y a par ailleurs pas d'intérêt pour la commune à conserver cette grange.

M. LAPORTE demande si c'est la seule proposition que l'on a reçue.

Le Maire dit qu'il a eu une autre demande de visite après l'offre de prix de M. SCHOREEL.

Le conseil municipal décide de procéder à la vente de la parcelle section C n°755 au profit de M. Cyril SCHOREEL, pour un montant de 5 000 euros.

Voix Pour	Abstentions	Voix Contre
6 Mesdames et Messieurs FREYGEFOND, BORDERIE, BOURZAC, LEFEBVRE, PALLIER, et THIBAUT	0	2 Messieurs LAPORTE et PALLOT

- Lancement procédure de cession d'un chemin rural

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un courrier de la part de M. SALESSE. Ce dernier souhaite acquérir une portion de chemin rural qui jouxte sa propriété dans le Bourg.

Le conseil municipal décide de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L. 161-10 du Code rural, et demande à M. le Maire d'organiser une enquête publique sur ce projet.

Voix Pour	Abstentions	Voix Contre
8 Mesdames et Messieurs FREYGEFOND, BORDERIE, BOURZAC, LAPORTE, LEFEBVRE, PALLIER, PALLOT et THIBAUT	0	0

- Adhésion association Les Maires pour la Planète – année 2025

Le conseil municipal renouvelle l'adhésion de la commune à cette association pour l'année 2025.

Voix Pour	Abstentions	Voix Contre
8 Mesdames et Messieurs FREYGEFOND, BORDERIE, BOURZAC, LAPORTE, LEFEBVRE, PALLIER, PALLOT et THIBAUT	0	0

- Adhésion Fédération Nationale des Comités Organisateurs de Festivités – année 2025

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition d'adhésion à la Fédération Nationale des Comités et Organisateurs de Festivités.

Le conseil municipal décide d'adhérer à cette association pour l'année 2025.

Voix Pour	Abstentions	Voix Contre
8 Mesdames et Messieurs FREYGEFOND, BORDERIE, BOURZAC, LAPORTE, LEFEBVRE, PALLIER, PALLOT et THIBAUT	0	0

- Questions diverses

- Convention de mise à disposition des adjoints techniques : une convention a été rédigée dans le cas où nous aurions besoin de mettre à disposition notre adjoint technique auprès de la commune de Lascaux, et inversement, si nous avons besoin des services de l'adjoint technique de Lascaux.
- M PALLOT demande si la salle polyvalente est ouverte, au vu des fortes chaleurs. Le Maire répond qu'effectivement, la salle est ouverte aux habitants, et la climatisation est en route. Il précise qu'il a contacté les personnes figurant sur la liste des personnes vulnérables de la commune pour prendre de leurs nouvelles.
- Travaux de voirie Route de Malaval et Route de Priezac : ces travaux vont être réalisés courant juillet 2025.
- Colonnes semi-enterrées : elles vont également être installées en juillet, sur une dalle béton de propreté, et perpendiculaires à la route départementale afin de prendre le moins de place possible.
- Festival Déc'OUVRIR : il aura lieu place de l'Eglise à Saint-Solve pour la deuxième édition le 14/08/2025 à 20h30.
- Culture : d'autres événements sont en cours de préparation pour le second semestre : salon du livre, diffusion d'un film dans le cadre du « mois du film documentaire », soirée théâtrale « le vin en scène ».
- M. PALLOT demande quel est le devenir de l'ancien presbytère ? Le Maire répond que la réflexion est en cours.
- Terrains legs DARCISSAC : le Maire informe le conseil municipal qu'il a proposé à l'Agglo de Brive d'utiliser des parcelles pour le projet de maraîchage test mis en place par l'Agglo. Une convention a été passée avec un agriculteur pour l'entretien des parcelles.



- M. PALLIER demande ce qu'il en est des propositions faites à M. MARLIN suite au RDV avec la commission commerce. Le Maire répond que M. MARLIN a repoussé le RDV d'une semaine. Il a été convenu que M. MARLIN lance un échéancier pour le paiement des arriérés en plus des loyers courants ; et qu'il libère l'appartement au-dessus de l'épicerie. Le Maire l'a relancé le 30 juin car il n'avait pas de nouvelles. Mme LEFEBVRE demande à quelle date l'appartement sera libéré. M. PALLOT dit que plus tôt il partira, moins il aura à payer. La commune louera-t-elle l'appartement à 250 € ? Le Maire répond par la négative. Ce montant de loyer était attractif pour aider M. MARLIN.

La séance est close à 21h30.

Signature secrétaire de séance



Signature président de séance

